

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 Juillet 2021

Commune de
PAULHAN

N° 2021/07/12

Date de la convocation	16/07/2021
	Votes : 24
Présents : 18	Pour : 21
Absents : 3	Contre : 3
Représentés : 6	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des fêtes, à dix huit heures sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, BAILLEUX-MOREAU Yves, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, AMMARI Hanane, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard.

Etaient Absents : MM. GUERIN Grégory, DUPONT Laurent, JAM Thierry.

Procurations : - Mme RICARD Christine à Mr VALERO Claude

- Mme ROYON Sophie à Mme BOUISSON Mylène
- Mme LAMBERT Véronique à Mr BAILLEUX-MOREAU Yves
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr BONSIGNORI Vincent
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique
- Mr NOUGOUM Mohamed à Mr GARIN-MICHAUD Gérard

Objet : Budget Commune – Décision modificative N° 2

Le présent projet de décision modificative n° 2 pour l'année 2021 a pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice, suite à l'attribution d'une subvention exceptionnelle au comité des fêtes pour la partie fonctionnement, ainsi

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20210726-2021-07-12-DE
Date de télétransmission : 28/07/2021
Date de réception préfecture : 28/07/2021

que l'exercice du droit de préemption dans le cadre de l'étude urbaine et de programmation en vue de la reconquête de l'ilot des Halles pour la partie investissement.

Vu l'inscription budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021/04/04 du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif pour l'année 2021,

Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative n°2 de l'exercice 2021, intégrant les informations précisées ci-dessus, conformément au tableau ci-dessous :

Fonctionnement	Dépenses		Recettes	
	ouverture de crédits	diminution de crédits	ouverture de crédits	diminution de crédits
6574 - subventions aux associations	5 000,00 €			
022- dépenses imprévues		5 000,00 €		
Total	5 000,00 €	5 000,00 €		

Investissement	Dépenses		Recettes	
	ouverture de crédits	diminution de crédits	ouverture de crédits	diminution de crédits
2112 - 822 terrains de voirie		-29 000,00 €		
2138 - 020 autres constructions	29 000,00 €			
Total	29 000,00 €	-29 000,00 €		

Où l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, par 21 voix Pour, 3 voix Contre,

Décide d'adopter la décision modificative n°2 de l'exercice 2021, selon les montants et modalités indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Mise en ligne le :

Transmis au représentant de l'Etat le :